

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 09 OCTOBRE 2013.

Plan d'eau de l'Orquère

Monsieur le Maire rappelle la proposition de Foncière Carnot de vente de la parcelle de l'Orquère où est situé le plan d'eau d'une superficie de 31 a 30.

Il présente les réponses au questionnaire adressé aux communes dotées d'un plan d'eau portant sur les modalités de gestion, l'entretien, les équipements. Il rend compte également de la position de l'association La Gaule Fougèraise. Cette association gère l'étang de Galaché et serait intéressée par l'exploitation du plan d'eau en convention avec la commune.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette proposition d'acquisition.

Opération de remplacement des lampes d'éclairage public – 2è tranche

Après présentation par Michel Benedetti, Adjoint, de la 2è tranche du programme de remplacement des lampes d'éclairage public sur le secteur de Plaisance et de la rue du Couesnon, le conseil municipal accepte l'étude détaillée proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification –SDE 35- d'un montant à la charge de la commune de 31 979.81 € après déduction de subventions.

Rapport d'activités 2012 du SMICTOM

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2012 du SMICTOM présenté par Michel BENEDETTI, délégué.

Procédure au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours engagée à l'encontre de la commune pour la délivrance d'un permis de construire modificatif. Le jugement en référé a condamné la partie adverse à verser à la commune une indemnité de 1 000 €.

La partie adverse propose d'arrêter la procédure et demande en contrepartie le non versement de l'indemnité.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la poursuite de la procédure.